

Alpes de Haute Provence

Commune de CRUIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

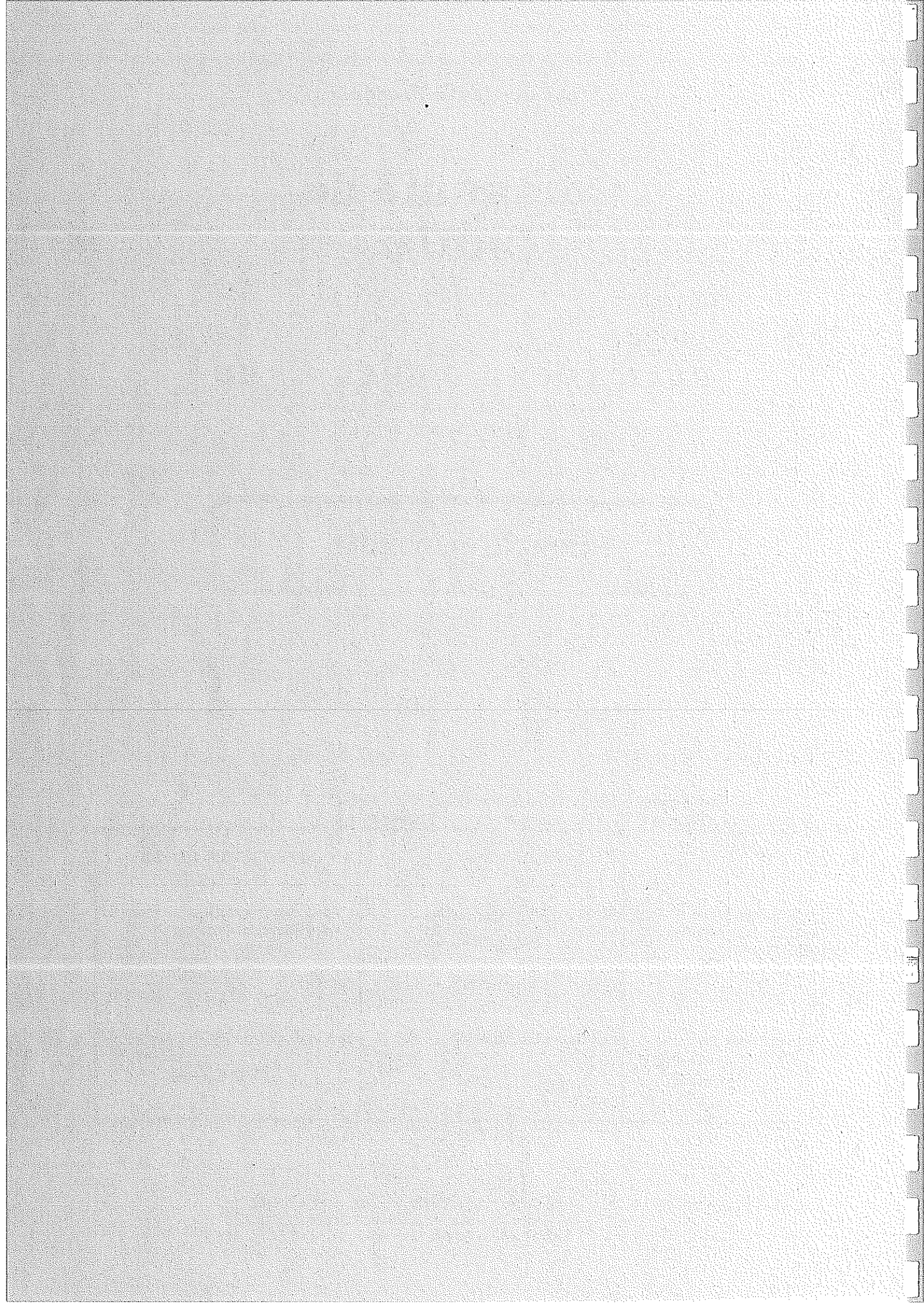
ANNEXE SANITAIRE

Elaboration, Modification : Direction Départementale de l'Equipe-
ment
Révision : SIVOM pour le Développement du Pays de Forcalquier

| | PROJET DE PLU | APPROBATION DU PLU |
|--|--|--|
| POS approuvé le 08-07-1996 par délibération du Conseil Municipal | Arrêté par délibération du Conseil Municipal de ce jour | Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de ce jour |
| Révision prescrite le 03-07-2002 par délibération du Conseil Municipal | Cruis, le 15 janvier 2007 Le Maire : Félix MOROSO | Cruis, le 27 DEC. 2007 Le Maire : Félix MOROSO |

Etudes et réalisation :

ESPACE HARMONIE « Plein Sud » SARL
Les Esclapes – Les Hostelleries de Gaubert
04000 DIGNE LES BAINS – tél. 04 92 32 16 61



ANNEXE SANITAIRE

Article R 123-14-3° du code de l'urbanisme

Les annexes comprennent à titre informatif :

3° Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets.

* * *

1 – Schéma du réseau d'eau

2 – Schéma du réseau d'assainissement

3 – Schéma du système d'élimination des déchets

Schéma du réseau d'alimentation en eau potable de la commune

de CRUIS

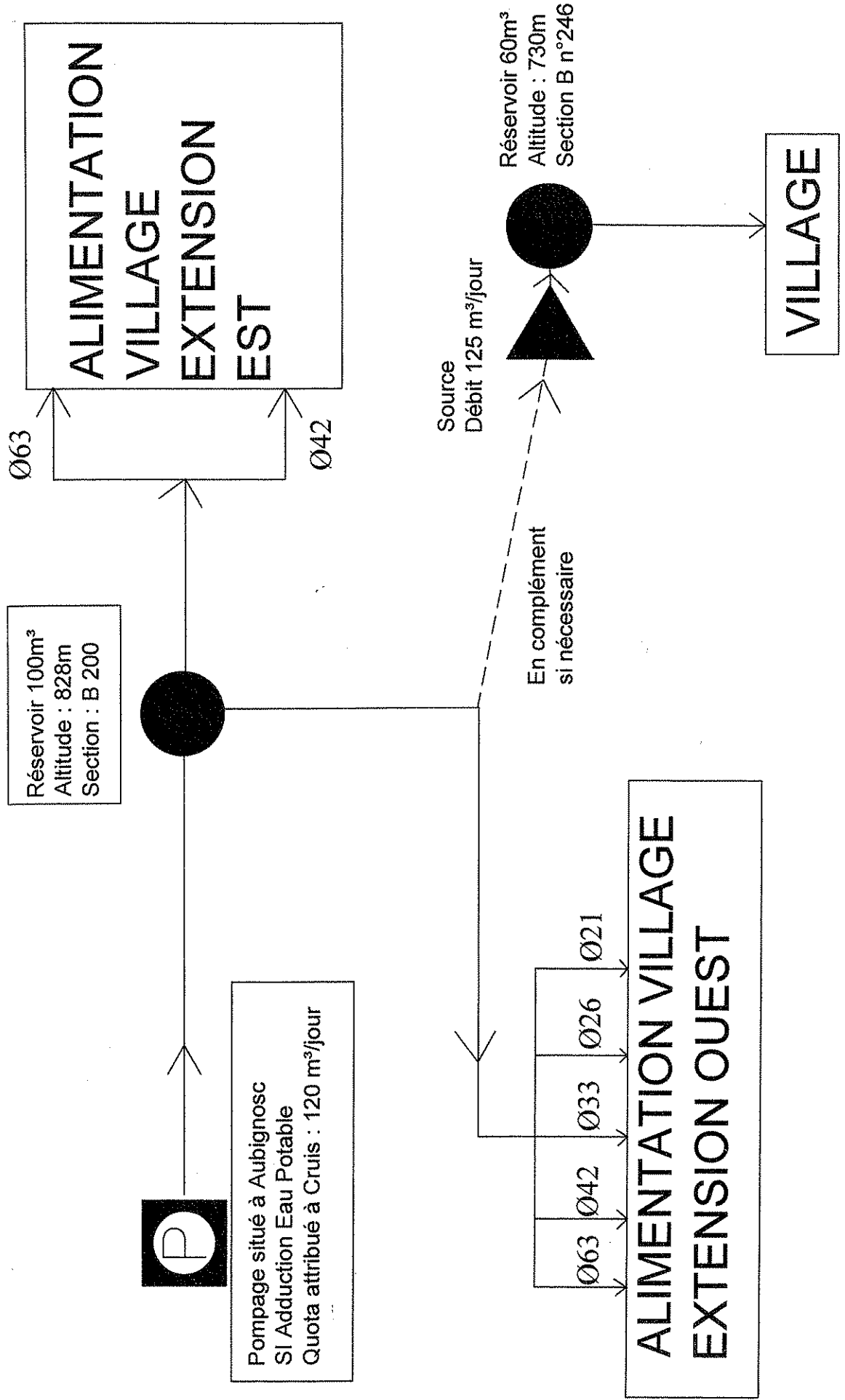
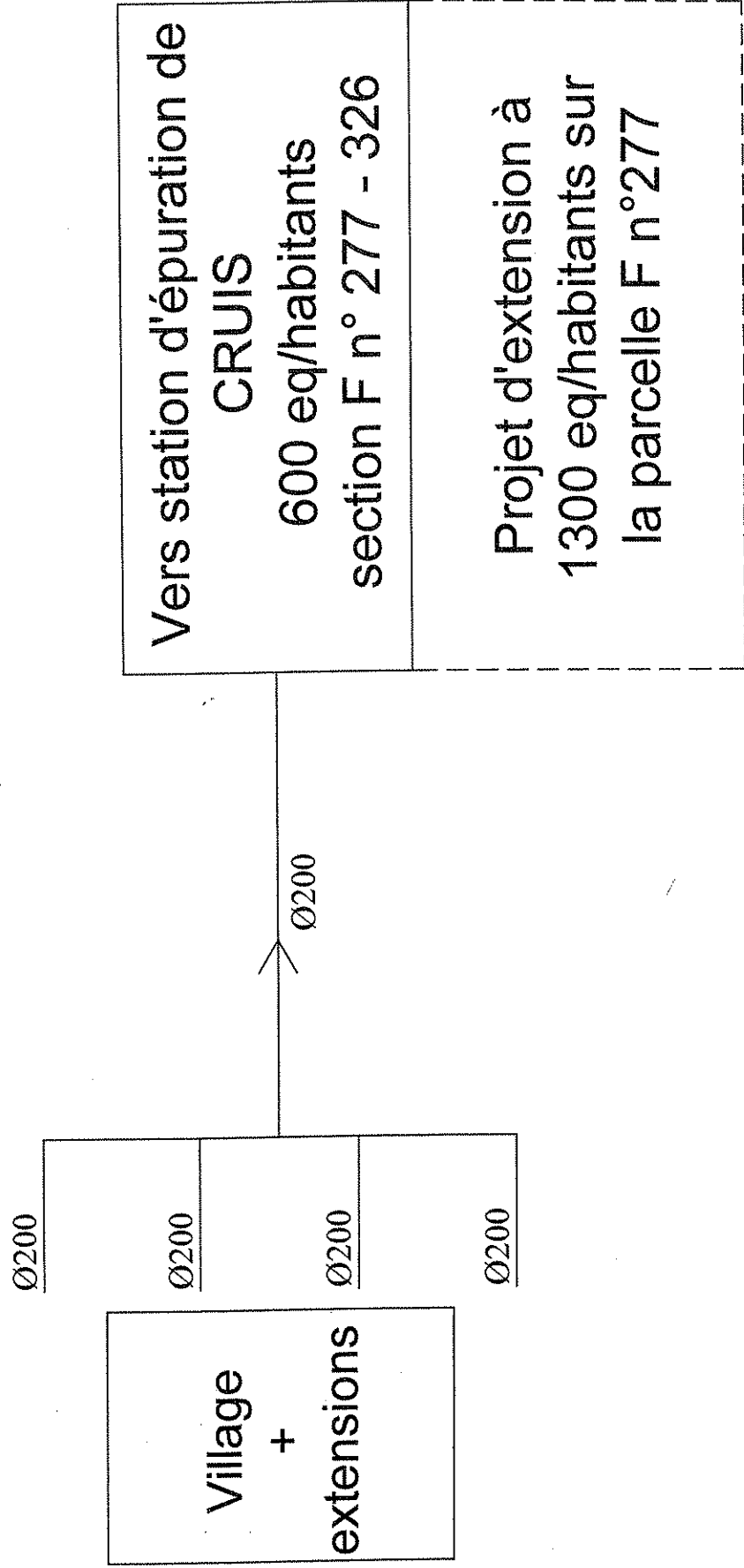


Schéma du réseau d'assainissement de la commune de CRUIS



RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le premier schéma communal d'assainissement de la commune de Cruis avait été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 1997.

Par délibération en date du 11 juin 2007, le conseil municipal de Cruis a approuvé le nouveau plan de zonage de l'assainissement.

Le rapport du schéma directeur d'assainissement indique que compte tenu de l'état général des ouvrages de traitement actuels et des résultats du bilan de pollution effectué en période de pointe, le remplacement de la station d'épuration actuelle d'une capacité de 600 EH par une installation de plus grande capacité (1300 EH) devra être programmé.

Un emplacement réservé a été prévu à cet effet en prolongement de l'ouvrage actuel. L'absence d'espace disponible important sur le site de l'actuelle station d'épuration incite la commune à s'orienter vers une filière de type « boues activées – aération prolongée ».

D'une façon générale, l'ensemble des travaux de réhabilitation à prévoir se synthétise de la manière suivante :

Réseaux :

- réhabilitation des regards,
- élimination des eaux claires parasites permanentes,
- élimination des eaux claires parasites pluviales.

Station d'épuration :

- création d'une nouvelle unité de traitement.

A la date du rapport, c'est à dire premier semestre 2007, le coût de l'ensemble des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune s'élève à environ 980 000 € hors taxes.

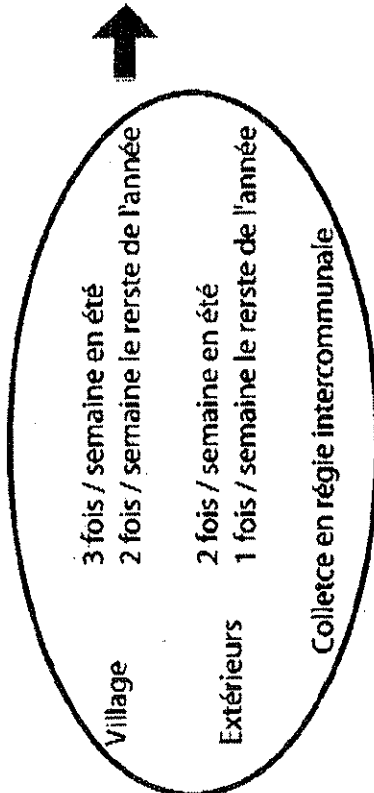
Le dossier complet du schéma directeur d'assainissement est annexé au dossier de PLU qui demeure en mairie de Cruis. Il est à la disposition du public et consultable en mairie. Il comprend notamment la carte du zonage d'assainissement.



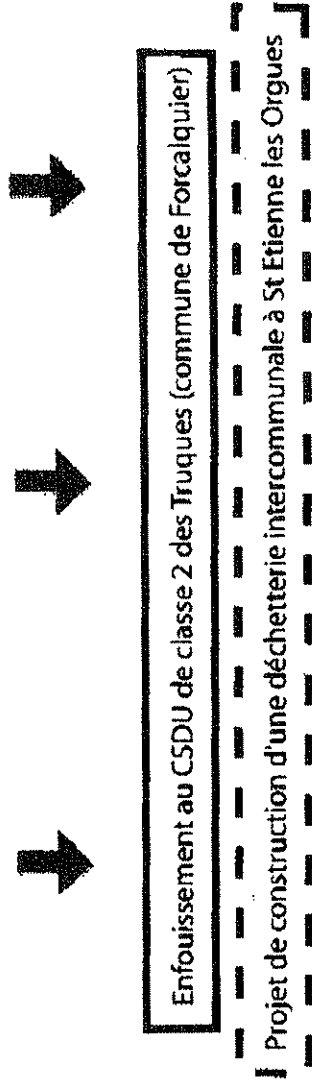
SCHEMA D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNE DE CRUIS

LA COMPETENCE DECHETS EST TRANSFEREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FORCALQUIER ET DE LA MONTAGNE DE LURE
DEPUIS LE 1er JANVIER 2004

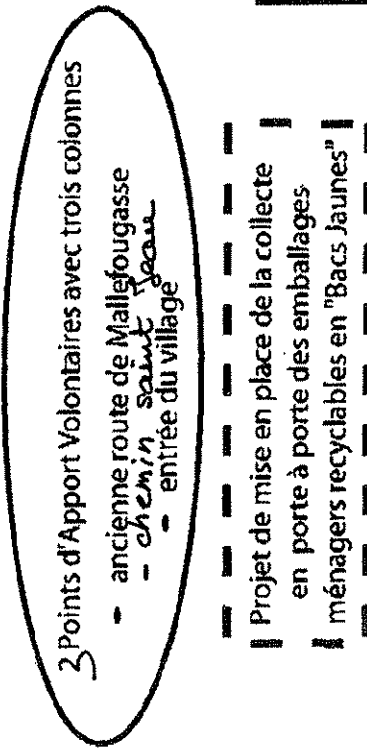
ORDURES MENAGERES



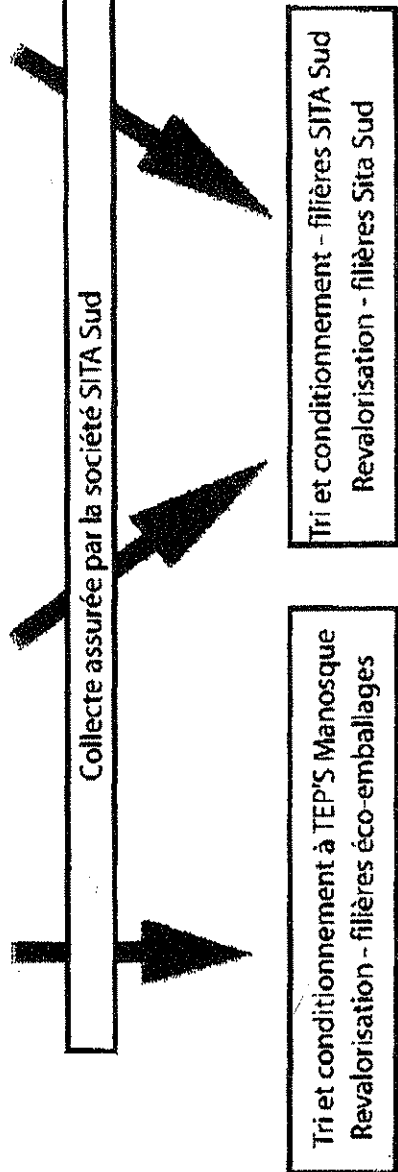
ENCOMBRANTS DECHETS VERTS GRAVATS



TRI SELECTIF



EMBALLAGES VERRE JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES



Récupération des consommables informatiques usagés en mairie

